



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SUBMISSION À :**  
Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada  
Service national de passation de marché

**Par télécopieur :** 1-855-983-1808  
**Par courriel :**  
[soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca](mailto:soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumisses par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par Parcs Canada est de 15 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de tout échec de transmission ou de réception de la soumission transmise par courriel dû à la taille du fichier.

## RÉVISION 003 INVITATION À SOUMMISSIONNER

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Issuing Office - Bureau de distribution :**  
Agence Parcs Canada  
Service national passation de marchés  
Gatineau, Qc

<b>Title - Sujet :</b> LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort Wellington	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation :</b> 5P468-22-0149/A	<b>Date :</b> 24 novembre 2022
<b>Amendment No. - N° de modification :</b> 003	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client :</b> 1175	
<b>GETS Reference No.   N° de référence de SEAG :</b> PW-22-01008805	

<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin :</b> <b>At - à :</b> 2:00 PM <b>On - le :</b> 1 <sup>er</sup> décembre 2022	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> HNE - EST
--	--

<b>F.O.B. - F.A.B. :</b> <b>Plant - Usine :</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other - Autre :</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à :</b> Christine Piché		
<b>Telephone No. - N° de telephone :</b> 873-355-8841	<b>Fax No. -N° de télécopieur :</b> 1-855-983-1808	<b>Email Address - Courriel :</b> <a href="mailto:Christine.piche@pc.gc.ca">Christine.piche@pc.gc.ca</a>
<b>Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :</b> See Herein		

### TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMMISSIONNAIRE

<b>Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Address - Adresse :</b>	
<b>Telephone No. - N° de telephone :</b>	<b>Fax No. - N° de télécopieur :</b>
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation :  
5P468-22-0149/A

Amd. No. - N° de la modif. :  
003

Contracting Authority - Autorité contractante :  
Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client :  
1175

Title – Titre :  
LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort Wellington

---

## MODIFICATION 003

La présente modification vise à :

- A) Prolonger la date de clôture de la demande de soumission ;
- B) Répondre aux questions des soumissionnaires ;
- C) Modification au document d'appel d'offre ;
- D) Ajout d'un document – pièce jointe de l'appel d'offre

### A. DATE LIMITE DE LA DEMANDE DE SOUMISSION

La date de clôture de la demande de soumissions 5P468-22-0149/A, intitulée « LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort Wellington », est reportée du 29 novembre 2022 à 14 :00 au **1<sup>er</sup> décembre 2022 à 14 :00 HNE**.

Si vous avez déjà présenté votre soumission, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, au courriel [soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca](mailto:soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca). Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

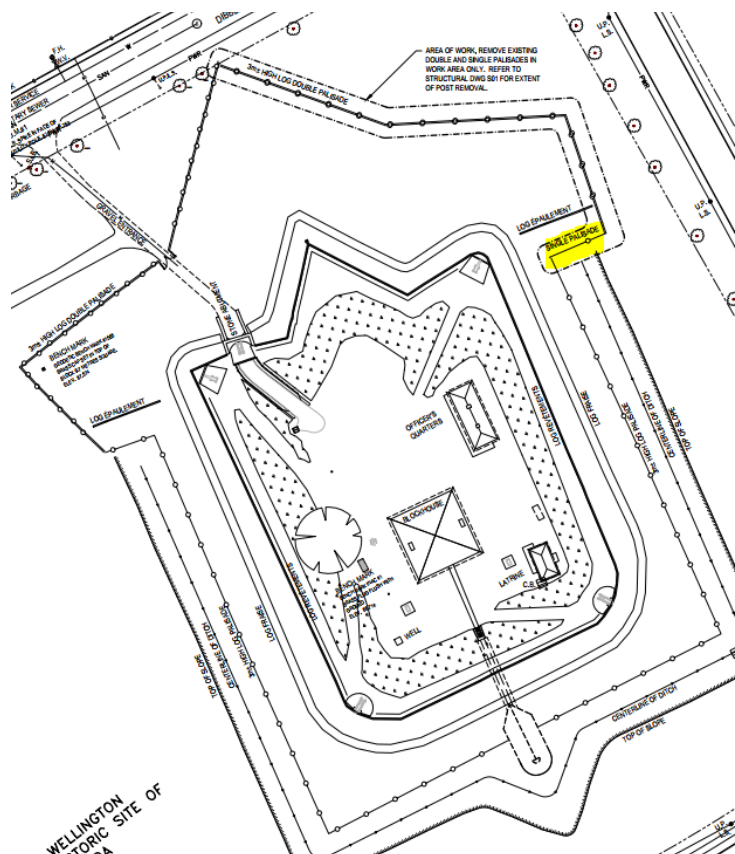
### B. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. Quelles sont les dates de construction et de fin de projet ?
- R1. Le devis indique que le projet doit commencer après l'Action de grâce (9 octobre, 2023) et être achevé au plus tard le 31 octobre 2023.

Veuillez noter que le devis indique également que les activités de construction qui ne perturbent pas les opérations peuvent avoir lieu avant le 9 octobre 2023. Par conséquent, sur la présentation d'un plan de contrôle du site jugé acceptable, Parcs Canada envisagera que les travaux débutent avant le 9 octobre 2023.

- Q2. Est-ce que la partie de la palissade allant dans le sens est-ouest est une palissade de type simple ou de type double ?
- R2F. La section de palissade allant dans le sens est-ouest (environ 15 m de longueur) est de type double. (La section de palissade en question est identifiée en jaune ci-bas.)

Veuillez consulter le tableau des prix combinés révisé, ainsi que les dessins et détails révisés à cet effet.



- Q3. Veuillez-vous reporter aux détails 1 à 8 du dessin S03. Il semble que les tirants en bois doivent s'ajuster parfaitement aux diverses encoches des éléments en bois de la palissade. En raison de la pente de l'ensemble de la zone de travail, il se peut qu'il ne soit pas possible d'obtenir un ajustement parfait et qu'il soit nécessaire d'encoche la palissade sur le terrain pour obtenir un ajustement parfait, sinon chaque élément de bois de la palissade devra être encoché sur mesure dans la cour à bois pour correspondre à la pente existante. Veuillez nous indiquer si l'encochage sur place est acceptable.
- R3. Au lieu d'encoche les poteaux de palissade en fonction de la pente, l'entrepreneur a la possibilité de faire ce qui suit :
- Augmenter la hauteur de l'encoche de 155 mm à 164 mm pour l'encoche supérieure et l'encoche inférieure. Centrer sur les emplacements des encoches indiqués sur S01.
  - Les encoches pour les segments de mur où la pente du sol est plus raide peuvent nécessiter un ajustement supplémentaire sur le terrain pour obtenir un bon ajustement. Les ajustements sur place des encoches sont acceptables.
- Q4. Veuillez-vous reporter au détail 10 du dessin S03. Est-ce que l'intention est de faire correspondre les clous historiques existants, et est-ce que ces clous devront être fabriqués ?
- R4. Des clous de type historique doivent être fabriqués et installés tel qu'indiqué au détail 10 au dessin S03.
- Q5. Veuillez-vous référer au détail 1 du dessin S04. Il semble qu'il y ait 5 poteaux intermédiaires entre les poteaux d'ancrage avec un espacement de 64 mm entre chaque poteau. La taille du bois de

la palissade varie, et pour s'assurer que nous ne dépassons pas l'espacement et le nombre de poteaux entre les poteaux d'ancrage, le canal horizontal en acier devra être percé sur place à chaque emplacement de fixation. Veuillez nous indiquer si cela est acceptable, et si des retouches de galvanisation à froid sont acceptables.

- R5. Pré-percer les trous dans les profilés horizontaux en acier avant de les galvaniser. Il est entendu que les écarts varieront légèrement en fonction des tolérances de construction et du diamètre des billes. S'efforcer d'obtenir l'écartement spécifié de +/- 5 mm à mi-hauteur des longerons.
- Q6. Veuillez consulter la spécification 01 11 00, article 1.5 (calendrier des travaux). Il semble que les travaux ne peuvent être effectués que pendant la saison morte, mais le calendrier indique une date d'achèvement au 31 octobre 2022. Pouvez-vous s'il vous plaît clarifier.
- R6. Voir R1F ci-haut.
- Q7. En ce qui concerne les poteaux de palissade, les poteaux ont des tailles dont le diamètre variera du bas du poteau au haut du poteau. Existe-t-il des exigences concernant le diamètre inférieur, moyen et supérieur du poteau ou seulement le diamètre minimum indiqué sur le détail 1 du dessin S04 ?
- R7. Voir également les dessins S01 pour les exigences relatives au diamètre à mi-hauteur des poteaux ou à la hauteur des tirants.
- Q8. Dans la section 06 13 00 - Construction en bois lourd, 2.1.3.1 Palissades, il est spécifié "cèdre blanc de l'Est traité et pelé à la main". Je suis curieux de savoir ce que l'on entend par "traité", et si cela est nécessaire. De nombreux fournisseurs de bois auxquels j'ai parlé disent qu'ils ne traitent pas le cèdre blanc de l'Est parce que ce n'est pas nécessaire.
- R8. Ne pas tenir compte du mot traité à la section 06 13 00, clause 2.1.3.1.
- Q9. Pouvons-nous réutiliser les clous historiques existants du mur de palissade qui doit être enlevé (voir les images ci-bas), à condition que les clous soient en bon état ?
- R9. L'état des clous existants n'a pas été évalué. Par conséquent, il est préférable de supposer qu'ils ne peuvent pas être réutilisés. Veuillez noter l'exigence de 2 types de clous historiques (droits et torsadés) au détail 10 du dessin S03.



**Solicitation No. - N° de l'invitation :**  
5P468-22-0149/A

**Amd. No. - N° de la modif. :**  
003

**Contracting Authority - Autorité contractante :**  
Christine Piché

**Client Ref. No. - N° de réf. du client :**  
1175

**Title – Titre :**  
LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort Wellington

---

- Q10. L'approvisionnement en rondins de cèdre blanc de l'Est pour le mur de la palissade s'est avéré presque impossible – toutes les scieries et les entreprises forestière auxquelles j'ai parlé n'ont pas de stock de cèdre blanc de l'Est et m'ont dit qu'il n'en restait presque plus au Canada en raison de la surforestation. D'où provenaient les rondins utilisés précédemment pour le Fort – afin de préserver l'apparence ?
- R10. Les rondins du projet précédent provenaient d'Ottawa Cedar Lumber. D'autres sources peuvent exister.
- Q11. Le cahier des charges spécifie un achèvement substantiel " au plus tard le vendredi précédant la longue semaine de la fête de Victoria " (19 mai 2023). Le formulaire de soumission et d'acceptation (BA) précise que " l'entrepreneur doit exécuter et terminer les travaux avant le 31 octobre 2023 ". Pourriez-vous préciser quelle date doit être utilisée.
- R11. Voir R1F ci-haut.
- Q12. Le formulaire de prix combiné, tableau des prix unitaires point 1 - Référence de la spécification 01 29 00 - Suppression du mur simple palissade existant et construction d'un nouveau mur simple palissade - veuillez préciser le mur simple à supprimer/construire, car lors de la visite du site, tous les murs observés étaient des murs doubles.
- R12. Voir R2F ci-haut et veuillez consulter le tableau des prix combinés révisé, ainsi que les dessins et détails révisés à cet effet.
- Q13. Veuillez confirmer sur le formulaire de prix combiné, tableau des prix unitaires, point 2 - numéro de référence de la spécification 02 29 00.
- R13. Veuillez consulter le tableau des prix combinés révisé, ainsi que les dessins et détails révisés à cet effet.

#### **C. MODIFICATION AU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES**

**REPLACÉ** dans son intégralité l'**APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS AVEC APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS** Révision No. 01 ci-joint. Les modifications sont en rouge.

#### **D. AJOUT DOCUMENT – PIÈCES JOINTES DE L'APPEL D'OFFRE**

Veuillez-vous référer aux documents suivant, téléchargé le 24 novembre 2022 :

**1175 - Phase 2 - Consultant Addendum No.1**

**LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**

Solicitation No. - N° de l'invitation :  
5P468-22-0149/A

Amd. No. - N° de la modif. :  
003

Contracting Authority - Autorité contractante :  
Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client :  
1175

Title – Titre :  
LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort Wellington

## APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS - Révision No.01

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

### MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Prix calculé Excluant les taxe(s) applicables
1	01 29 00	Mobilisation	Forfaitaire	\$
2	01 29 00	Démobilisation	Forfaitaire	\$
3	01 29 00	Relevé sur l'état des lieux avant et après la construction	Forfaitaire	\$
4	01 29 00	Relevé des pointes de poteaux de la palissade existantes (élévation et alignement)	Forfaitaire	\$
5	01 29 00	Relevé topographique après construction	Forfaitaire	\$
6	01 29 00	Préparation des soumissions de clôture et des plans de construction.	Forfaitaire	\$
7	01 29 00 31 23 33.01	Traitement de surface/restauration des zones perturbées pendant la construction (terre végétale, ensemencement et engazonnement).	Forfaitaire	\$
<b>MONTANT FORFAITAIRE (MF)</b> Excluant les taxes applicable(s)				\$

### TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.

Solicitation No. - N° de l'invitation :  
5P468-22-0149/A

Amd. No. - N° de la modif. :  
003

Contracting Authority - Autorité contractante :  
Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client :  
1175

Title – Titre :  
LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort Wellington

- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
1	06 13 00 31 61 13	Enlèvement du mur de palissade existant et construction d'un nouveau mur <b>DOUBLE</b> de palissade	metre (m)	130	\$	\$
<b>TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC)</b> Excluant les taxes applicable(s)						\$
<b>MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC)</b> Excluant les taxes applicable(s)						\$